

Mise en ligne : 25 mars 2019.  
Dernière modification : 26 novembre 2021.  
[www.entreprises-coloniales.fr](http://www.entreprises-coloniales.fr)

## SOCIÉTÉ MAROCAINE DE DISTRIBUTION D'EAU, DE GAZ ET D'ÉLECTRICITÉ (S.M.D.)

filiale de la Société lyonnaise des eaux et de l'éclairage,  
de la Cie marocaine,

[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Compagnie\\_marocaine.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Compagnie_marocaine.pdf)  
de la Cie générale du Maroc,

[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Generale\\_du\\_Maroc.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Generale_du_Maroc.pdf)  
du Comptoir métallurgique du Maroc

[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Comptoir\\_metallurgique\\_Maroc.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Comptoir_metallurgique_Maroc.pdf)

### APPELS DE FONDS

Société marocaine de distribution d'eau, de gaz et d'électricité  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 27 mai 1914)

Versement du deuxième quart, soit 62 50 par action, à la Banque de Paris et des Pays-Bas, à Paris, 3, rue d'Antin. — « Petites Affiches », 27 mai 1914.

---

### CONSTITUTION

Société marocaine de distribution d'eau, de gaz et d'électricité  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 28 mai 1914)

Au capital de 2 millions de francs, divisé en 8.000 actions de 250 francs. — Siège social, à Paris, 15, rue Pasquier. — Conseil d'administration : MM. Atthalin [BPPB], Cabaud [Comptoir métallurgique du Maroc], de Saulces de Freycinet [Schneider/Cie marocaine], Mondollot, Nozal [Comptoir métallurgique du Maroc], Otto <sup>1</sup>, Petsche [Lyonnaise des Eaux], Postel-Vinay <sup>2</sup> et Siegler [Lyonnaise des Eaux]. — Statuts déposés chez M<sup>e</sup> Moyne, notaire à Paris, et extrait publié dans les « Petites Affiches » du 28 mai 1914.

---

### APPELS DE FONDS

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 23 juin 1914)

Société marocaine de distribution d'eau, de gaz et d'électricité. — Versement du 3<sup>e</sup> quart, soit 62 50 par action, avant le 21 juillet, à la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin. — « Petites Affiches », 23 juin 1914.

---

---

<sup>1</sup> Marius-Paul Otto (1870-1939) : docteur ès sciences, fondateur de la Cie générale de l'ozone (1906) rebaptisée Cie des eaux et de l'ozone.

<sup>2</sup> André Postel-Vinay (1849-1933) : polytechnicien, constructeur de matériel électrique, administrateur de sociétés dont certaines en association avec M.P. Otto (Havraise d'Énergie électrique, Cie générale radio-électrique Poste parisien). Voir Qui êtes-vous ? 1924-Maroc :

[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Qui\\_etes-vous\\_1924-Maroc.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Qui_etes-vous_1924-Maroc.pdf)

## MODIFICATIONS

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 11 mars 1916)

Société marocaine de distribution d'eau, de gaz et d'électricité. — Modifications des articles 8 et 41 des statuts, suivant décision de l'ass. extr. du 12 février 1916. — *Petites Affiches*, 9 mars.

---

## SOCIÉTÉ LYONNAISE DES EAUX ET DE L'ÉCLAIRAGE

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 30 octobre 1919)

.....  
La Société marocaine de distribution d'eau, de gaz et d'électricité a payé un dividende de 4 % sur le montant de son capital action versé. En ce qui concerne cette dernière affaire, la distribution d'eau à Casablanca continue à se développer. Les travaux d'adduction d'eau à Rabat sont terminés, et l'exploitation est commencée.

---

## MODIFICATIONS

Société marocaine de distribution d'eau, de gaz et d'électricité

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 14 janvier 1920)

Augmentation du capital de 5 à 10 millions de francs par l'émission de 20.000 actions de 250 fr. Modification aux statuts en conséquence. — *Petites Affiches*, 2 janvier 1920.

---

## APPELS DE FONDS

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 6 août 1920)

Société marocaine de distribution d'eau, de gaz et d'électricité — Versements des trois derniers quarts sur les actions de la 4<sup>e</sup> émission, soit 187 50 par titre, à partir du 1<sup>er</sup> octobre, à la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, à la Banque d'État du Maroc à Tanger où à la société 73, boulevard Haussmann. *Petites Affiches*, 5 août 1920.

---

## COMPAGNIE GÉNÉRALE DU MAROC

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 15 juin 1921)

.....  
La Société marocaine de distribution d'eau, de gaz et d'électricité, qui exploite l'électricité et l'eau des villes de Casablanca et Rabat, et exploitera bientôt les eaux de Tanger, a réussi à obtenir la concession définitive de l'électricité de Casablanca pour laquelle elle ne détenait qu'un contrat précaire, révocable à tout moment.

La Compagnie Fasi d'Electricité exploite depuis plus d'un an. dans des conditions satisfaisantes et rémunératrices, ses installations de Fez.

.....  
AEC 1922-532 — Société marocaine de distribution d'eau, de gaz et d'électricité [SMD], 15, rue Pasquier, PARIS (8<sup>e</sup>).

(Siège admin. : 73, bd. Haussmann, PARIS.

Capital. — Sté an., f. le 29 avr. 1914, 10 millions de fr. en 60.000 actions de 250 fr. par un consortium comprenant notamment la Sté Schneider, le Comptoir métall. du Maroc, la Cie gale du Maroc, la Sté lyonnaise des eaux et de l'éclairage. — Divid. : 1917, 10 fr. ; 1918, 10 fr. ; 1919, 12 fr. 50 ; 1920, 12 fr. 50.

Objet. — Exploit. de toutes concessions d'eau, de gaz et d'électricité (eau et électricité de Casablanca et de Rabat, eau de Tanger.

Conseil. — MM. H[enry] de Freycinet [Schneider/Cie marocaine], présid. . Alb. Petsche [SLEE], v.-présid.-admin.-dél. ; A. Postel-Vinay, v.-présid. ; A. Atthalin [BPPB], Ch. Cabaud [Comptoir métallurgique du Maroc], Louis Godard [dir. Cie gén. du Maroc], Mondollot, Nozal, Otto [Eaux et ozone], G[eorges] Pichard [pdt Nozal], Ch. Rebuffel [GTM], [Jean] Siegler [X-Mines. SLEE. Adm. Gaz et eaux de Tunis depuis 1910], [Joseph] de Nantois <sup>3</sup>, Lainé, Doat <sup>4</sup>, admin.

---

Société Marocaine de Distribution (S M D)  
(*Les Annales coloniales*, 16 avril 1922)

Nous nous faisons un agréable devoir de citer la Société marocaine de distribution d'eau, de gaz et d'électricité qui joua un rôle de vedette parmi les pionniers de l'industrie au Maroc. Cette Société, formée par d'importantes firmes métropolitaines, a mis à la disposition du Protectorat des concours techniques et financiers de premier ordre.

De puissants moyens étaient d'ailleurs nécessaires, même pour la création de modestes établissements, à l'époque exceptionnelle où la S. M. D. a dû exécuter ses travaux.

Quelles difficultés n'a-t-il pas fallu vaincre à toutes les étapes !

Ce fut d'abord l'opposition des frères Mannesmann, dès le début de la première entreprise, celle des eaux de Casablanca en avril 1914 ; puis, la guerre survenant, c'est le personnel qui manqua partout. On réussit cependant à amener, en juillet 1915, les eaux du Tit Mellil à Casablanca.

Vers la même époque, l'autorité militaire fait appel à la S. M. D. pour concourir au succès de l'Exposition de 1915, en donnant à notre grand port la première distribution d'électricité.

En quelques semaines, l'exploitation est créée.

Au début de 1916, on demande à la S.M.D. d'établir une amenée d'eau potable pour Rabat, la ville résidentielle, et la distribution est mise en service au printemps de 1918.

---

<sup>3</sup> Joseph de la Goublaye de Nantois (1869-1934) : marié à Elisabeth Fould, fille de Léon Fould, vice-président des Chargeurs réunis. Administrateur de la Société pour le commerce entre la France et les pays d'outre-mer (anc. Fould et Cie), des Éts Fould-Springer (levures), des Chantiers navals français, de la Société générale d'entreprises au Maroc, de la Construction marocaine, de la Cie chérifienne des carpettes, de la Compagnie du Sébou, président de l'Union financière pour la construction au Maroc...

<sup>4</sup> Henri Doat (1845-1923) : ingénieur A.M., directeur de la Compagnie des eaux de la banlieue de Paris, à Suresnes, administrateur-directeur de la Cie des conduites d'eau à Liège, des Automobiles et cycles Hurlu (1899), des Compteurs Doat-Meinecke (1903), du Gaz de Saint-Étienne (1911), etc. Chevalier de la Légion d'honneur en 1919.

En 1917, la S. M. D. est encore sollicitée pour la création d'une distribution d'électricité à Rabat ; mais dans cette ville, la question est beaucoup plus complexe qu'à Casablanca ; l'énergie disponible chez les industriels de la ville est peu abondante et très irrégulière : il faut créer de toutes pièces une usine de production.

Alors de graves difficultés surviennent : c'est l'époque où, par suite de la mobilisation des usines pour les fabrications de guerre, il est impossible de se procurer du matériel neuf, et les industriels s'arrachent à prix d'or les plus modestes générateurs d'occasion.

D'autre part, les transports sont précaires à cause de la guerre sous-marine, et même un accident déplorable vient provoquer le noyage, en rade de Casablanca, par 26 mètres de fond, de la quasi-totalité du matériel destiné à l'usine de Salé.

Mais on triomphe enfin de tous ces obstacles et le courant sort de la centrale en novembre 1918.

Enfin, les travaux de captation de sources d'amenée et de distribution des eaux à Tanger sont confiés à la S. M. D. au milieu de 1919, et la mise en service définitive des ouvrages est effectuée à l'automne de 1921.

\*  
\* \*

Nous avons ainsi résumé l'historique de la création des entreprises de la S.M.D., mais l'ère des difficultés n'était pas close.

Notre beau Maroc attirait dès l'armistice de nombreux colons et des capitaux considérables, qui suscitaient une activité exceptionnelle, d'où nécessité urgente d'un important supplément d'énergie pour la lumière et la force motrice ; de plus, l'afflux de la population européenne à Casablanca et à Rabat provoquait un accroissement considérable des besoins en eau.

Un peu de patience encore et dans un délai relativement court, toutes les demandes en énergie électrique ou en eau seront satisfaites ; les difficultés seront oubliées, mais les vieux Marocains se souviendront cependant, et rendront justice aux bons ouvriers de la première heure, parmi lesquels sera inscrite en première ligne la S. M. D.

---

SOCIÉTÉ MAROCAINE DE DISTRIBUTION D'EAU, DE GAZ ET D'ÉLECTRICITÉ  
(*Les Annales coloniales*, 7 juillet 1922)

Les comptes de l'exercice 1921, accusant un bénéfice net, de 1.181.283 fr. 55, ont été approuvés par l'assemblée générale ordinaire qui a voté un dividende de 6 brut.

---

Société marocaine de distribution d'eau, de gaz et d'électricité  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 6 février 1924)

L'assemblée extraordinaire qui s'est réunie le 5 février a reconnu la sincérité de la déclaration d'augmentation du capital qui a été porté de 21 à 25 millions de francs par la création de 16.000 actions de 250 francs.

---

*Annuaire industriel*, 1925 :

DISTRIBUTION D'EAU, DE GAZ ET D'ÉLECTRICITÉ (Soc. marocaine de)[SMD], 73, bd Haussmann, Paris, 8<sup>e</sup>. Soc. au cap. 5 millions fr. Adm. Prés. : H. de Freycinet ; A.

Atthalin, Ch. Cabaud, de Saulces [de Freycinet], Louis Godard, Mondollot, Nozal, Otto, A[ibert] Petsche [SLEE], G. Pichard, A. Postel-Vinay, Ch. Rebuffel, Siégler,  
Exploitation de la concession de services publics d'eau, de gaz et d'électricité dans divers centres (15-39289).

---

SOCIÉTÉ MAROCAINE DE DISTRIBUTION D'EAU, DE GAZ ET D'ÉLECTRICITÉ  
S.A. au capital de 25 MF.  
Siège social : Paris, 73, bd Haussmann.  
Registre du commerce : Seine, n° 53.843  
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,  
*Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 405-406*)

#### CONSEIL D'ADMINISTRATION

FREYCINET (Henry de)[Schneider], 54, r. de Londres, Paris ; pdt ;  
PETSCHÉ (Albert)[Lyonnaise des eaux], 8, bd Émile-Augier, Paris ; adm. délégué ;  
POSTEL-VINAY (André), 3, r. de Constantine, Paris ;  
ATTHALIN (André)[BPPB], 11 bis, r. de Bellechasse, Paris ;  
GODARD (Louis)[dir. Cie gén. Maroc], 15, r. Vavin, Paris ;  
LIEDEKERKE (Comte Pierre de), 10, r. Montoyer, Bruxelles ;  
SIEGLER (Jean), 11, av. de Bouffkers, Paris ;  
PICHARD (Georges), 10, r. Mignet, Paris ;  
REBUFFEL (Charles), 3, r. du Général-Appert, Paris ;  
LAINÉ, 139, r. du Ranelagh, Paris ;  
NANTOIS (Joseph de), 18, r. de Galilée, Paris ;  
JEANCE (Maurice)<sup>5</sup>, 3, r. Picot, Paris.

Commissaire aux comptes  
NICOLAS (É[douard]), [73, bd Haussmann, Paris].

---

LYONNAISE DES EAUX  
(*La Cote de la Bourse et de la banque, 2 septembre 1926*)

.....  
La Société marocaine de distribution d'eau, de gaz et d'électricité, au capital de 25 millions et dans laquelle la Lyonnaise des Eaux occupe une position prépondérante, a vu ses ventes d'énergie dans les secteurs de Rabat et de Casablanca, augmenter dans des proportions considérables. Le dividende, de 7 1/2 % en 1925, sera porté à 10 % en 1926. Avec la Société Marocaine, la Lyonnaise des Eaux est également intéressée à la Société d'Electricité de Fez qui distribue déjà 8 %, ainsi qu'aux Sociétés d'électricité de Marrakech, Mazagan et Safi, qui n'en sont encore qu'à leurs débuts.

---

Société marocaine de distribution d'eau, de gaz et d'électricité  
(*Le Courrier maritime nord-africain, 27 juin 1927*)

---

<sup>5</sup> Maurice Jeance : né le 11 mars 1875 à Paris. Officier de marine, puis administrateur d'entreprises électriques : Société nord-africaine d'électricité, gaz et eaux, à Sfax (1923), Andelysienne d'Électricité, le Centre électrique à Vierzou, l'Est-Lumière et le Nord-Lumière à Paris, l'Union financière pour l'industrie et l'équipement...

L'assemblée ordinaire, tenue le 17 juin, a approuvé les comptes de l'exercice 1926 se soldant par un bénéfice net de 7.577.332 fr.

Le dividende a été fixé à 25 f r. par action sur lequel un acompte de 15 fr. a déjà été versé. Une somme de 2 millions a été affectée à la réserve pour éventualités diverses et une somme de 475.000 fr. au fonds de réserve supplémentaire. Le report à nouveau s'élève à 2.026.123 francs.

MM. Laurent-Atthalin et Henry de Freycinet, administrateurs sortants, ont été réélus.

Une assemblée extraordinaire tenue ensuite a autorisé le conseil à porter le capital de 25 à 30 millions par prélèvement de 5 millions sur les réserves. Il sera créé 20.000 actions nouvelles de 250 francs, à vote plural, qui seront distribuées gratuitement aux anciens actionnaires à raison de 1 action nouvelle pour 5 anciennes.

---

LYONNAISE DES EAUX  
(*Le Journal des finances*, 23 novembre 1928)

[...] l'action de la Marocaine de Distribution [...], en quelques jours est passée des environs de 1.750 à 2.150.

La Marocaine de Distribution d'Eau, de Gaz et d'Electricité, dont les possibilités de développement dans un pays neuf sont considérables, négocie des relèvements de tarifs à Casablanca, à Rabat-Salé, et l'obtention de la concession d'électricité pour la ville de Tanger, en accord avec une société espagnole. [...]

---

SOCIETE MAROCAINE D DISTILLATION D'EAU, DE GAZ ET D'ELECTRICITE  
(*L'Africain*, 18 avril 1930)

Bénéfice net de 1929: 10.299.267 francs contre 8.301.256 francs. Dividende proposé : 36 fr. 25 brut contre 30 francs.

---

COMPAGNIE MAROCAINE DE DISTRIBUTION D'EAU, DE GAZ ET D'ELECTRICITE  
(*L'Africain*, 19 septembre 1930)

La société envisage la liaison avec le réseau hydro-électrique de l'Énergie électrique du Maroc, de la nouvelle usine thermique qu'elle construit actuellement à Meknès, d'accord avec le chemin de fer de Tanger à Fez.

---

SOCIETE MAROCAINE DE DISTRIBUTION D'EAU, DE GAZ ET D'ELECTRICITE  
(*L'Africain*, 17 octobre 1930)

Un avenant, approuvé par dahir, vient de modifier les tarifs fixés par la convention relative à la concession à cette société d'une distribution publique d'énergie électrique dans la ville de Rabat.

---

Sté Marocaine d'Eau, de Gaz et d'Electricité  
(*Les Annales coloniales*, 13 janvier 1931)  
(*L'Africain*, 23 janvier 1931)

La municipalité de Rabat vient d'être autorisée à racheter à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1932, la concession d'une distribution publique d'eau de la ville de Rabat, régie par la convention du 28 août 1916, intervenue entre le pacha de la ville de Rabat et la Société marocaine de distribution d'eau, de gaz et d'électricité.

---

MAROCAINE DE DISTRIBUTION  
D'EAU, DE GAZ ET D'ELECTRICITE  
(*Le Temps*, 8 juin 1931)

L'assemblée du 23 a approuvé les comptes de l'exercice 1930 faisant apparaître un bénéfice de 12.962.003 fr. Le div. a été fixé à 40 francs brut, payable en deux fois, les 30 juin et 1<sup>er</sup> décembre 1931.

---

SOCIETE MAROCAINE DE DISTRIBUTION D'EAU DE GAZ ET D'ELECTRICITE  
(*L'Africain*, 15 août 1931)

Dans son assemblée du 23 juin, le président de la société déclare : « Le Maroc n'a pas échappé aux effets de la crise mondiale, mais notre jeune industrie n'a pas été arrêtée dans ses développements qui se continuent avec une légère atténuation dans leur allure croissante ».

Le compte de profits et pertes laisse un solde disponible de 16 millions 124.633 fr. 24, qui a permis de répartir 40 francs par action, soit 16 %, après affectation de 7.600.000 francs aux réserves et de reporter à nouveau une somme de 3.200.000 francs. Le rapport du conseil rend longuement compte de l'exploitation des diverses concessions de la société et de la marche des filiales.

---

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
MAROCAINE DE DISTRIBUTION  
D'EAU, DE GAZ ET D'ELECTRICITE.  
(*Le Temps*, 19 octobre 1931)

L'assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue le 23 juin, a approuvé les comptes de l'exercice 1930 et voté un dividende de 40 francs brut contre 36 fr. 25 l'an dernier.

Rappelons que les comptes de l'exercice 1930 ont fait apparaître un solde créditeur disponible de 16.124.633 francs, compte tenu du report, de 3.162.630 francs de l'exercice précédent, contre 13.226.023 francs pour 1929.

Il a été consacré 6 millions aux réserves pour éventualités diverses et 844.000 francs au fonds de réserve supplémentaire.

En outre, il a été reporté à nouveau à 3.259.793 francs.

Le conseil souligne dans son rapport la progression des résultats obtenus et donne sur l'exploitation les renseignements suivants :

Casablanca. — Electricité. — Notre distribution s'est poursuivie dans des conditions satisfaisantes. À la fin de 1930, l'exploitation comptait 20.029 abonnés (contre 16.927 en 1929) pour une longueur de 71.754 mètres de canalisation haute tension (contre 55.498 mètres en 1929), et de 187.721 mètres de canalisation b. t. (contre 168.048 mètres 50 en 1929) et une puissance totale souscrite de 18.992 kilowatts (contre 15.793 kilowatts en 1929). L'énergie vendue a atteint le chiffre de 23.281.457. kWh., contre 20.019.481 kWh. en 1929, soit une augmentation de 16,3 % d'une année à l'autre.

Le développement continu de la distribution au cours des dernières années nécessite le renforcement de nos installations, et, par suite, nous impose d'importantes dépenses de premier établissement. Un accord est intervenu entre notre société et la ville de Casablanca pour déterminer les conditions dans lesquelles seront réalisées par notre association les ressources permettant de faire face à ces dépenses.

Nous avons de même obtenu l'accord de la ville sur une modification de la clause contractuelle de révision de nos tarifs de vente, et nous pourrions ainsi, dans l'avenir, profiter dans une mesure équitable du développement de la distribution.

Enfin, pour répondre au vœu de la population et permettre une plus large diffusion de l'électricité, nous avons mis en application le 10 octobre 1930 des tarifs spéciaux pour usages domestiques. En contrepartie de cet effort, dont les débuts seront onéreux, la révision contractuelle de nos tarifs de vente, qui devait avoir lieu le 1<sup>er</sup> janvier 1931. a été reportée au 1<sup>er</sup> janvier 1932.

Eau. — Le nombre des abonnés atteignait, à la fin de 1930, le chiffre de 9.554 contre 7.736 en 1929, pour un développement de canalisation de 146.607 mètres. Le nombre de mètres cubes distribués s'est élevé à 4.086.800, contre 3.677.885 en 1929.

Rabat-Salé. — Le nombre d'abonnés est passé, au 31 décembre, de 8.520 en 1929. à 9.723 en 1930 ; les longueurs de canalisation à haute tension atteignent 39.623 mètres, celles de basse tension 102.853 mètres ; la puissance souscrite est de 6.398 kilowatts ; la quantité d'énergie vendue atteint 3.691.674 kilowatts-heure contre 2.880.351 en 1929, soit une augmentation de 28,1 % d'une année à l'autre.

Eau. — Le nombre d'abonnés était de 3.106 à la fin de 1930, contre 2.670 fin 1929, et la longueur des canalisations de 106.975 mètres. Le nombre de mètres cubes distribués s'est élevé 2.684.233 mètres cubes contre 2.734.206 en 1929.

L'administration, poursuivant les travaux d'adduction à Rabat, des eaux du Fouarat, s'est préoccupée des conditions dans lesquelles ces eaux seraient distribuées. Elle a jugé nécessaire d'obtenir à ce sujet une refonte complète de nos contrats de concession. À cet effet, et pour être plus libre dans ses négociations, elle s'est réclamée en fin d'année, de la clause de notre convention qui lui permet de racheter la concession après un préavis d'un an. Entre-temps, les nouveaux contrats qui auraient à jouer à dater du 1<sup>er</sup> janvier 1932, seront discutés avec la ville et avec le gouvernement chérifien.

Meknès. — L'exploitation électrique s'est développée en 1930 d'une manière satisfaisante. La construction de l'usine thermique entreprise d'accord avec la Compagnie du chemin de fer Tanger-Fez vient de se terminer. Nous avons, d'autre part, engagé des pourparlers avec l'Énergie électrique du Maroc, pour recevoir de cette société, en 1931, le complément d'énergie qui sera nécessaire pour l'alimentation de la distribution.

Le nombre des abonnés s'élevait, au 31 décembre 1930, à 3.105 contre 2.396 fin 1929. Les longueurs de canalisation haute tension atteignent 12.692 mètres, celles de basse tension. 32.700 mètres; la puissance souscrite est de 1.923 kilowatts et la quantité d'énergie vendue atteint 1.130.000 kilowatts-heure contre 859.901 en 1929, soit 31,4 pour 100 d'augmentation.

Tanger. — Eau. Le débit des sources s'est montré suffisant pour l'alimentation de la ville en 1930, en raison des pluies importantes qui se sont produites aux mois d'avril et de mai.



Le nombre des abonnements, au 31 décembre 1930, atteignait 1.406, contre 1.322 au 31 décembre 1929 et le cube d'eau distribué en 1930 s'est élevé à 437.387 mètres cubes, contre 445.127 en 1929.

Électricité. — Les négociations que nous avons conduites d'accord avec la Société « E. H. M. » ont abouti au vote de la concession par l'assemblée législative de la zone de Tanger. Mais, nous n'avons encore pu obtenir la ratification par le comité de contrôle, composé des ministres des diverses nations.

En attendant, nous avons poursuivi la fourniture de courant d'appoint à la société espagnole. Le nombre de kWh fournis en 1930 à cette société s'est élevé à 316.895, contre 223.145 kWh en 1929.

Le rapport donne, en outre, sur les participations les renseignements que voici :

Compagnie fasi d'électricité. — L'exploitation a continué se développer en 1930.

L'amenée de courant hydroélectrique devient prochaine.

Sociétés d'électricité de Marrakech, Safi, Mazagan. — Les résultats d'exploitation de l'année 1930 accusent de même une progression encourageante dans les distributions de Marrakech, Safi, Mazagan.

Energie électrique du Maroc. — L'usine hydroélectrique de Sidi-Machou a fourni en 1930 une partie très importante de l'énergie vendue par cette société.

Les travaux de la ligne de transport d'énergie vers Marrakech et vers Fez ont été activement poursuivis. La société a, en outre, entrepris la construction d'une ligne de transport de Sidi Slimane à Petitjean.

Enfin, indépendamment des lignes Fez-Taza et Benguérir-Safi, entreprises en 1929, la société a mis à l'étude la création d'une ligne entre Oudjda et les charbonnages de Djerada.

Elle a, d'autre part, poursuivi ses études pour la construction d'usines hydrauliques nouvelles à Fez, à El Kapsara sur l'oued Beth, sur l'Oum el Rem'a et dans le Haut-Atlas, sur l'Ourika.

---

SMD

(*Les Annales coloniales*, 21 mai 1932)

La Société marocaine de distribution d'eau, de gaz et d'électricité est faible à 950 en baisse de 81 points ; les actionnaires sont convoqués en assemblée générale annuelle pour le mardi 28 juin 1932, à 11 heures précises, à Paris, 7, rue de Madrid, dans une des salles du « Comité des Forges de France. »

---

SOCIÉTÉ MAROCAINE DE DISTRIBUTION D'EAU, DE GAZ ET D'ÉLECTRICITÉ

(*Le Temps*, 31 mai 1932)

Les comptes au 31 décembre 1931 se soldent par un bénéfice net de 12.852.492 fr. 04 contre 12.962.000 fr. 29 en 1930. Avec le report antérieur, le bénéfice à répartir ressort à 16.092.285 fr. 20.

Le conseil a décidé de proposer à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra le 28 juin 1932 de distribuer un dividende brut de 40 francs égal à celui de l'an dernier. Il serait reporté à nouveau une somme de 3.434.030 francs contre 3 millions 239.793 fr. 16 en 1930.

---

Société marocaine de distribution d'eau, de gaz et d'électricité  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 29 juin 1932)

Approbation des comptes de 1931. Dividende voté : 40 fr. par action, égal au précédent.

---

SOCIETE MAROCAINE DE DISTRIBUTION D'EAU, DE GAZ ET D'ELECTRICITE  
(*Les Annales coloniales*, 27 mai 1933)

Les comptes au 31 décembre 1932 se soldent par un bénéfice net de 11.089.704 fr. contre 12.852.492 fr. en 1931. Avec le report antérieur, le bénéfice à répartir ressort à 14.523.740 fr. Le conseil a décidé de proposer à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra le 27 juin 1933 de distribuer un dividende brut de 40 fr. égal à celui de l'an dernier. Il serait reporté à nouveau une somme de 3.438.770 fr. contre 3.434.036 fr. en 1931.

---

SOCIETE MAROCAINE DE DISTRIBUTION D'EAU,  
DE GAZ ET D'ELECTRICITE  
(*Les Annales coloniales*, 1<sup>er</sup> juillet 1933)

L'assemblée ordinaire, sous la présidence de M. H. de Freycinet, président du conseil d'administration, vient d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1932 se soldant., après 404.347 francs d'amortissements, par un bénéfice de 14 millions 523.740 fr., y compris le report antérieur de 3.434-036 francs.

Le dividende a été fixé à 40 francs par action, payable en deux fois : le 30 juin et le 1<sup>er</sup> décembre prochain.

Il a été affecté 5 millions à la réserve pour éventualités diverses, 806.000 francs au fonds de réserve supplémentaire.

Le rapport indique que le développement de la distribution d'électricité s'est poursuivi d'une façon satisfaisante à Casablanca, Rabat-Salé et Meknès. On constate dans ces centres un accroissement du nombre des abonnés et du nombre de kilowatts vendus.

On constate également une augmentation du nombre des abonnés pour la distribution d'eau.

L'assemblée a réélu administrateurs MM. H. de Freycinet, A. Guérin, A. Laurent-Atthalin, G[eorges] Magnier, arrivés à terme de mandat.

---

Les eaux du Fouarat sont arrivées à Casablanca  
(*L'Afrique du Nord illustrée*, 9 septembre 1933)

MM. Guillaume et Cuënot <sup>6</sup>, ingénieurs de la S.M.D.

---

SOCIÉTÉ MAROCAINE DE DISTRIBUTION D'EAU, DE GAZ ET D'ÉLECTRICITÉ  
(*Le Temps*, 29 mai 1934)

Les comptes au 31 décembre 1933 se soldent par un bénéfice net de 11.274.603 francs contre 11.089.705 francs en 1932. Avec le report antérieur, le bénéfice à répartir ressort à 14.713.373 francs.

Le conseil a décidé de proposer à l'assemblée générale annuelle, qui se tiendra le 26 juin 1934 de distribuer un dividende brut de 40 francs, égal à celui de l'an dernier. Il serait reporté à nouveau une somme de 3.576.912 francs, contre 3.438.770 francs en 1932.

Le conseil a également décidé de convoquer les actionnaires en assemblée générale extraordinaire qui se tiendra à la suite de l'assemblée générale annuelle, en vue d'augmenter le capital social par un prélèvement sur les réserves.

---

SOCIÉTÉ MAROCAINE DE DISTRIBUTION D'EAU, DE GAZ ET D'ÉLECTRICITÉ  
Assemblées générales ordinaire, extraordinaire et spéciales du 26 juin 1934.

Assemblée générale ordinaire  
EXERCICE 1933

---

(Recueil des assemblées générales)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Henry de Freycinet, président ; Georges Magnier, vice-président et administrateur-délégué ; Ernest Mercier, vice-président ; Clément Colson, Albert Guérin, Maurice Jeance, Édouard Lainé, André Laurent-Atthalin, comte Pierre de Liedekerke, vicomte J. de Nantois, Henry de Peyster, Georges Pichard, Charles Rebuffel, Athanase Roudy, Jean Siegler, administrateurs.

Commissaires : MM. Bard et Sagot.

Siège social : 3, rue de Messine, à Paris (8<sup>e</sup>).

Exploitation : Eaux et électricité de Casablanca et de Rabat-Salé ; Électricité de Meknès ; Eaux de Tanger.

Participations : Cie fasi d'électricité ; Sté d'Habitations au Maroc ; Stés d'électricité de Marrakech, Safi, Mazagan ; Énergie électrique du Maroc ; Cie Electra-Hispano-Marroqui.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

---

<sup>6</sup> Jean Cuënot (et non *Cuénot*)(1888-1971) : fils et neveu de polytechniciens, polytechnicien lui-même. Marié en 1914, à Angoulême, avec Anne-Marie de Viville. Dont Odile (1917). Chevalier de la Légion d'honneur : capitaine de réserve au 307<sup>e</sup> rég. d'artillerie (*JORF*, 19 mars 1926, p. 3447). Directeur à Saïgon de la Cie indochinoise d'équipement industriel. Directeur par intérim de la Société anonyme de Constructions mécaniques de Haïphong, administrateur de la Société des charbonnages de Đông-Giao. Au début des années 1930, il entre à la Société marocaine de distribution d'eau, gaz et électricité qu'il représenta au conseil de la Marflé et de la SAMEGE.

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous réunir en assemblée générale ordinaire, conformément à l'article 29 des statuts, pour vous rendre compte des résultats de l'exercice 1933.

Dans l'ensemble, cet exercice fait apparaître un notable développement des ventes d'eau et des consommations d'énergie électrique pour la lumière et les usages domestiques, tandis que les fournitures d'énergie faites aux usagers industriels se sont déjà ressenties de la crise sévère que traverse le Maroc.

Ces facteurs, auxquels s'ajoute le jeu complexe de nos contrats de concession, conduisent à un solde bénéficiaire du compte de Profits et Pertes, très légèrement supérieur à celui de l'exercice 1932.

Il nous est donc possible de conclure au maintien du dividende précédemment distribué.

Nous vous donnons ci-après, quelques indications sur la marche de nos diverses exploitations.

## 1

### EXPLOITATIONS DIRECTES

Casablanca. — Electricité. — A la fin de 1933, la distribution d'électricité de Casablanca comptait 27.650 abonnés (contre 25.814 en 1932).

Cette progression très satisfaisante, ainsi que l'essor donné à la cuisine électrique par notre active propagande, ont eu pour conséquence une augmentation importante de l'énergie fournie en basse tension pour l'éclairage ou les usages domestiques (11.554.608 kWh., en 1933, contre 9.320.995 kWh., en 1932), soit une augmentation de 24 % d'une année à l'autre.

Par contre, nous avons dû enregistrer une baisse très sensible des ventes faites à nos abonnés industriels. De ce fait, l'énergie vendue en 1933 dans cette exploitation n'a atteint au total que 45.199.462 kWh., contre 45.679.355 kilowatt-heure, en 1932.

La progression du nombre d'abonnés nous a, d'ailleurs, obligés à poursuivre le renforcement de nos installations, et c'est ainsi que nous avons dû créer dans l'année 23 nouveaux postes de transformation et augmenter la longueur du réseau de distribution de 3.607 mètres de lignes à haute tension et 31.384 mètres de lignes à basse tension.

Le total des dépenses de premier établissement faites pour l'Entreprise électrique de Casablanca, s'est élevé au 31 décembre 1933 à 46.069.967 fr. 81, contre 39 millions 896.944 fr. 57 au 31 décembre 1932.

Distribution d'eau. — Cette distribution a été caractérisée en 1933 par l'achèvement des travaux entrepris par le Gouvernement chérifien pour l'adduction des eaux du Fouarat. Ces eaux ont pu être livrées à Casablanca à partir du 1<sup>er</sup> septembre 1933.

Le problème de l'alimentation en eau potable de la Ville peut donc être considéré comme résolu.

Un accord que nous jugeons équitable a pu intervenir entre le Gouvernement chérifien, la ville de Casablanca et notre société, pour la distribution de ces eaux nouvelles.

En vertu des dispositions de ce septième avenant à notre contrat de concession, notre Société devra prendre à sa charge d'importants travaux de renforcement du réseau de distribution. Mais elle peut compter dans l'avenir sur une progression de ses profits qui apportera une rémunération normale à ces investissements nouveaux.

Par ailleurs, la distribution a pu être exploitée en 1933 dans des conditions satisfaisantes. Le nombre des abonnés atteignait, à la fin de 1933, le chiffre de 14.269, contre 13.006 à la fin de 1932. Le nombre total de mètres cubes distribués s'est élevé en 1933 à 5.180.008, contre 4.944.436 en 1932. Enfin, le développement des

conduites de distribution a atteint 197.557 mètres en augmentation de 15.930 mètres d'une année à l'autre.

Les immobilisations de capitaux faites dans cette entreprise par notre société, représentent au 31 décembre 1933 une somme totale de 17.798.624 fr. 24, contre 16 millions 898.377 fr. 23 au 31 décembre 1932.

Rabat-Salé. — Électricité. — La distribution d'électricité dans les villes de Rabat et Salé a donné lieu à une progression satisfaisante en 1933.

Le nombre d'abonnés est passé, au 31 décembre, de 11.123 en 1932 à 13.009 en 1933, et parallèlement, la quantité totale d'énergie vendue est passée d'une année à l'autre de 5.357.450 kWh., à 6.421.242 kWh. Cette augmentation a porté principalement sur les usages domestiques de l'électricité.

Les installations ont dû suivre cette progression et notamment, le réseau de distribution s'est augmenté de 3.659 mètres de lignes à haute tension, et de 14.479 mètres de lignes à basse tension.

Le total des dépenses de premier établissement faites pour l'Entreprise électrique de Rabat-Salé s'est élevé au 31 décembre 1933 à 9.025.823 fr. 59, contre 7.909.809 fr. 84 au 31 décembre 1932..

Rabat. — Eaux. — Malgré la sécheresse qui a persisté dans le courant de 1933, la distribution d'eau potable de la ville de Rabat a pu être assurée dans de bonnes conditions, grâce à l'appoint donné par l'amenée des eaux du Fouarat. Cette situation satisfaisante a permis le développement normal de l'exploitation.

Le nombre d'abonnés était de 4.479 à la fin de 1933, contre 3.904 fin 1932, et le nombre de mètres cubes distribués est passé d'une année à l'autre, de 2.770.563 mètres cubes, à 3.131.069.

Pour assurer l'alimentation des nouveaux abonnés, nous avons dû procéder à la pose de nouvelles canalisations dans les conditions prévues par notre contrat de concession. D'autre part, nous avons commencé la réalisation du programme d'amélioration de notre réseau de distribution, que nous nous étions engagés à exécuter comme conséquence de l'amenée des eaux du Fouarat.

De ce fait, la longueur totale du réseau de canalisations installée par notre Société pour l'amenée ou la distribution d'eau potable s'élevait à fin 1933, à 120.783 mètres.

Le total des dépenses de premier établissement faites pour l'Entreprise de distribution d'eau de Rabat (non comprises les dépenses prises en charge par le Gouvernement chérifien pour l'amenée des eaux du Fouarat) s'est élevé au 31 décembre 1933 à 7.482.716 fr. 14, contre 6.875.524 fr. 20 au 31 décembre 1932.

Meknès. — Electricité. — La distribution d'électricité de Meknès s'est développée en 1933 d'une manière satisfaisante.

Le nombre des abonnés s'élevait au 31 décembre 1933 à 5.021, contre 4.360 fin 1932.

Parallèlement, la quantité d'énergie vendue s'est élevée à 2.226.360 kWh. en 1933, contre 1.767.097 kWh. en 1932.

De même, la longueur des canalisations à haute tension est passée d'une année à l'autre de 15.400 mètres à 18.951 mètres, et la longueur des canalisations à basse tension, de 42.912 mètres à 48.851 mètres.

Le total des dépenses de premier établissement faites pour l'Entreprise électrique de Meknès s'est élevé au 31 décembre 1933 à 9.548.361 fr. 39, contre 8.463.191 fr. 31 au 31 décembre 1932.

Tanger. — Eaux. — Les travaux de recherches d'eau que nous avons entrepris en 1932, nous ont permis d'achever en 1933 un forage de 165 mètres de profondeur, susceptible de fournir par 24 heures 1.500 mètres cubes d'une eau de bonne qualité. Cet ouvrage a déjà contribué dans le courant de l'été dernier, à l'alimentation en eau potable de la Ville de Tanger. Le gîte d'eau que nous avons découvert permet d'ailleurs de n'avoir plus aucune inquiétude sur le développement des besoins en eau de la ville.

Le nombre des abonnements atteignait 1.667 au 31 décembre 1933, contre 1.556 au 31 décembre 1932 et le volume de l'eau distribuée a progressé de 444.874 mètres cubes en 1932, à 490.384 mètres cubes en 1933.

Les dépenses de premier établissement faites pour la distribution d'eau de Tanger, y compris la participation de la Ville, se sont élevées à 10.526.491 francs au 31 décembre 1933, contre 10.833.291 francs au 31 décembre 1932.

## II PARTICIPATIONS

Compagnie Fasi d'Electricité. — La distribution d'électricité de Fez s'est développée normalement en 1933.

Le nombre de kWh. vendus est passé de 4.645.030 en 1932, à 4.909.430 en 1933.

Le dividende brut distribué en 1933 s'est élevé à 10 %.

Société d'électricité de Marrakech, Safi, Mazagan. — Les résultats d'exploitation de l'année 1933 font apparaître une progression sensible en ce qui concerne la distribution d'électricité de Marrakech, et par contre, une certaine régression causée par la crise économique en ce qui concerne les distributions d'électricité de Safi et de Mazagan.

Le nombre total de kWh. vendus dans ces trois villes s'est élevé en 1933 à 4.647.350 contre 4.155.082 en 1932.

La Société d'électricité de Marrakech a distribué en 1933, un dividende brut de 10 % et la Société d'électricité de Mazagan un dividende brut de 7 %.

Compagnie « Electra-Rispano-Marroqui ». — Les résultats obtenus en 1933 par cette Société dans l'exploitation de la distribution d'électricité de Tanger continuent à être encourageants.

Les travaux imposés par le cahier des charges de la concession pour l'aménagement du réseau de distribution et l'agrandissement de l'usine thermique, sont à l'heure actuelle complètement achevés. La Société pourra donc porter maintenant tout, son effort sur le développement de la consommation. Elle a distribué en 1933 un dividende brut de 4,54 %.

Énergie électrique du Maroc. — L'Énergie électrique du Maroc a continué le développement de ses moyens de production par la mise en service de la nouvelle usine hydroélectrique de Fez et par la poursuite de l'installation des usines hydroélectriques d'El Kansera, de Kosbah Zidania et de l'Oued N'Fis.

Elle a, d'autre part, entrepris le doublement de la ligne de transport d'énergie existant entre Casablanca et Rabat, ainsi que l'installation de diverses lignes à haute tension parmi lesquelles une ligne allant de Ben-Guérir à Safi.

Le dividende brut qu'elle a distribué en 1933 s'est élevé à :

8 % pour les actions A.

8,5 % pour les actions B.

### BILAN AU 31 DECEMBRE 1933 (en fr.)

ACTIF	
Premier Etablissement	48.808.194 96
Disponibilités	11.836.140 78
Portefeuille titres	16.946.877 58
Cautionnements des concessions	120.774 45
Débiteurs divers	19.075.780 59

Compte d'ordre	24.676.000 00
Magasins	2.293.306 66
	<u>123.757.075 02</u>
PASSIF	
Capital	30.000.000 00
Réserve statutaire	3.000.000 00
Réserve pour éventualités diverses	25.600.000 00
Fonds de réserve supplémentaire	5.155.000 00
Amortissements	4.722.298 27
Fonds de renouvellement	1.019.279 37
Créditeurs divers	14.871.124 11
Compte d'ordre	24.676.000 00
Profits et Pertes	14.713.373 27
	<u>123.757.075 02</u>

#### COMPTE DE PROFITS ET PERTES (en fr.)

DÉBIT	
Frais généraux Paris et Maroc	1.485.736 96
Abonnement au Timbre Actions	60.000 00
Amortissements et fonds de renouvellement	482.626 73
	2.028.363 69
Solde disponible	14.713.373 27
	<u>16.741.736 96</u>
CRÉDIT	
Solde reporté de 1932	3.438.770 43
Produits bruts des exploitations	9.004.034 00
Divers, intérêts, courtages et commissions	4.298.932 53
	<u>16.741.736 96</u>

#### III COMPTES

L'Administration doit approuver, en ce qui concerne le jeu de nos conventions de concession et les participations des municipalités, les comptes administratifs que nous lui présentons régulièrement en temps utile.

Nous avons obtenu son approbation pour les comptes :

De l'Entreprise des eaux de Casablanca jusqu'à l'exercice 1931 inclus ;  
De l'Entreprise des eaux de Rabat jusqu'à l'exercice 1931 inclus ;  
De l'Entreprise des eaux de Tanger jusqu'à l'exercice 1931 inclus ;  
De l'Entreprise d'Electricité de Casablanca jusqu'à l'exercice 1930 inclus ;  
De l'Entreprise d'électricité de Meknès jusqu'à l'exercice 1931 inclus.

Seuls les comptes de l'Entreprise électrique de Rabat-Salé n'ont été approuvés que jusqu'à 1928 inclus, les comptes des exercices ultérieurs étant en cours de vérification.

Les questions de principe ont été néanmoins tranchées, et les redressements, qui pourraient résulter des décisions en attente, ne sauraient être importants. Nous ne pouvons, naturellement, suspendre nos comptes sociaux, qui sont à vous soumettre chaque année dans les conditions statutaires.

Des explications très complètes vous seront fournies, d'autre part, au sujet des comptes de l'exercice 1933, par vos commissaires.

Nous n'avons, en conséquence, à vous présenter que les quelques indications suivantes :

#### Actif.

Le compte général de premier établissement 48.808.194 96  
est en augmentation de 3.856.723 92  
se justifiant par : —  
1° Les dépenses faites pour :  
Eaux de Casablanca : 900.247 01  
Eaux de Tanger : 431.584 79  
La distribution d'électricité dans la zone suburbaine de Rabat 40.292 12  
Électricité de Casablanca : 1.500.000 00  
Électricité de Meknès : 1.000.000 00 3.872.123 92  
2° Une diminution de la valeur de nos voitures automobiles par suite  
d'amortissement de 15.400 00  
3.856.723 92

Les disponibilités, c'est-à-dire les fonds déposés en Caisse et en Banque, ainsi que les titres en portefeuille, soit 28.783.018 36  
ont diminué de 6.269.070 94

Cette diminution a pour contrepartie l'augmentation du total des comptes courants compris dans les débiteurs divers.

Nous avons inscrit sous la rubrique particulière « Compte d'Ordre » une somme de 24.676.000 00

qui représente, sous déduction des amortissements réalisés, le total des différents emprunts contractés par les villes de Casablanca, Rabat, Salé et Meknès, pour les besoins de nos exploitations.

Ces emprunts figuraient parmi les « Débiteurs divers » dans le bilan qui vous a été présenté lors de la dernière assemblée générale.

De ce fait, les débiteurs divers 19.075.780 59  
sont en diminution de 14.949.531 76

bien que le montant des comptes courants qui figurent à ce poste soit en augmentation de 7.927.510 66

Les cautionnements des concessions 120.774 45  
sont en diminution de 25.917 85  
par suite de remboursements.

Les marchandises en magasin 2.293.306 66  
sont en diminution de 47.411 78

#### Passif.



Les Crédeurs divers Fr. 14.871.124 11

sont en diminution de 24.033.857,05 par suite de l'inscription sous la rubrique spéciale « Compte d'Ordre » du montant des emprunts contractés par les villes de Casablanca, Rabat, Salé et Meknès, pour les besoins de nos exploitations.

Après prélèvements pour la constitution des amortissements et fonds de renouvellement, dans les conditions prévues par les conventions et cahiers des charges (482.626,73) le compte de « Profits et Pertes » figure au bilan pour 14.713.373 27 contre 14.523.740 fr. 92 l'année précédente.

Il comprend 3.438.770 43  
reportés de l'exercice 1932.

Nous vous proposons la répartition suivante, en vous rappelant que la réserve légale a atteint son maximum égal à 10 % du capital (3.000.000).

1° Attribution d'un premier dividende de 5 % à la totalité des actions (120.000 actions de 250 fr.) 1.500.000 00

2° Attribution aux « Réserves pour éventualités diverses » 5.000.000 00

3° Attribution au conseil de 10 % sur 11.274.602 fr. 84 — (1.500.000 + 5.000.000).  
477.460 28

4° Attribution au fonds de réserve supplémentaire 859.000 00

5° Attribution d'un deuxième dividende de 11 % aux actions 3.300.000 00

Ensemble 11.136,460 28

laissant un solde à reporter à nouveau de 3.576.912 99

Total égal au compte de Profits et Pertes 14.713.373 27

Il résulte de ce qui précède, que le dividende de 16 % pour l'exercice 1933, donnera brut 40 francs par titre, pour toutes les actions, soit un dividende égal à celui de l'exercice 1932.

#### IV

Depuis votre dernière assemblée, notre société a été douloureusement éprouvée par la mort de son vice-président délégué, M. Albert Petsche. Nous ne pouvons évoquer ici son souvenir sans une émotion profonde. Depuis la création de notre société, il en a été l'animateur et le guide vigilant. Dans nos réunions, il s'imposait par la profondeur de ses vues, la sûreté de son jugement, la fermeté de son caractère. Nous conserverons fidèlement le culte de sa mémoire, et, nous sommes assurés d'être les interprètes de vos sentiments unanimes en adressant à sa famille l'expression sincère de notre affliction et de notre sympathie.

Votre conseil s'est adjoint, à titre provisoire, comme administrateur, M. Ernest Mercier. Nous vous demandons de ratifier cette nomination.

Les mandats de MM. E. Lainé et G. Colson viennent à expiration ; nous vous proposons leur réélection.

Nous vous faisons, d'autre part, un compte rendu des opérations effectuées avec les sociétés ayant avec la nôtre des intérêts communs. Nous vous demandons également les autorisations prescrites par la loi.

#### V

Nous vous signalons enfin que la loi du 13 novembre 1933 qui a réglementé le droit de vote dans les sociétés par actions, a prévu dans son article 6 une dérogation en faveur des sociétés ayant pour objet des exploitations concédées par les autorités administratives compétentes, hors de la France métropolitaine. Tel est bien le cas de la Société marocaine de distribution d'eau, de gaz et d'électricité. Dans ces conditions, les statuts de votre société n'ont pas à être modifiés en ce qui concerne les actions P à vote plural créées en 1927 par distribution gratuite entre tous les actionnaires de la Société, ni en ce qui concerne les augmentations ultérieures de capital.

## PROPOSITIONS DU CONSEIL

Pour terminer, Messieurs, nous vous proposons :

1° D'approuver les comptes du dix-neuvième exercice social et le bilan arrêté au 31 décembre 1933 ;

2° D'approuver la répartition de la somme de 11 millions 136.460 fr. 28 à prélever sur le compte de Profits et Pertes suivant détail donné ci-dessus, le solde du compte de Profits et Pertes : 3.576.912 fr. 99 étant à reporter à nouveau :

3° De donner *quitus* à la succession de M. A. Postel-Vinay, à raison de la gestion de M. A. Postel-Vinay comme administrateur ;

4° De donner *quitus* à la succession de M. A. Petsche à raison de la gestion de M. A. Petsche comme administrateur :

5° De ratifier la nomination faite par le conseil de M. Ernest Mercier, comme administrateur. Ses pouvoirs expireront avec l'assemblée générale qui approuvera les comptes de l'exercice 1938 ;

6° De réélire administrateur, pour six ans, M. E. Lainé, membre du conseil, sortant par voie d'ancienneté et rééligible ;

7° De réélire administrateur, pour six ans, M. C. Colson, membre du conseil, sortant par voie d'ancienneté et rééligible ;

8° De donner, après avoir pris acte des déclarations du conseil en ce qui touche le dernier exercice, les autorisations prévues par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867 ;

9° De nommer les commissaires pour l'exercice 1934 et de fixer l'indemnité à leur allouer.

Les résolutions, conformes aux propositions du conseil, ont toutes été adoptées à l'unanimité par l'assemblée à laquelle 86.000 actions étaient présentes ou représentées.

En conséquence, le dividende sera payable, sauf déduction des impôts fixés par la loi, en deux fois, savoir :

a) Pour les actions « O » à la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, à Paris, le 30 juin 1934, et le 1<sup>er</sup> décembre 1934 ;

b) Pour les actions « P », à l'Union financière pour l'industrie électrique, 3, rue de Messine, à Paris, aux mêmes dates que ci-dessus, sur présentation des titres pour estampillage.

Assemblée générale extraordinaire plénière

---

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale, conformément aux articles 7 et 37 des statuts, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1° Augmentation de capital par prélèvement sur les réserves et création d'actions nouvelles de la catégorie « O » à distribuer gratuitement aux actionnaires ;

2° Modifications à apporter en conséquence aux statuts, notamment à l'article 6 ;

3° Questions accessoires, s'il y a lieu.

Sous réserve de votre assentiment, votre conseil vous propose de prélever sur la réserve pour éventualités diverses, qui, après la dotation effectuée cette année par l'assemblée générale annuelle s'élève à Fr. 30.600.000, une somme de 15.000.000 de francs pour l'incorporer au capital social et porter celui-ci de 30 à 45 millions de francs.

Bien que la Société Marocaine de Distribution, en raison même de son objet, ne soit pas soumise aux dispositions de la loi du 13 novembre 1933, concernant la réglementation des actions à vote plural, et qu'elle n'ait, d'autre part, l'intention d'apporter sur ce point, à la rédaction actuelle de ses statuts, aucune modification,

votre conseil a estimé qu'il était préférable que les actions nouvelles provenant de l'opération envisagée fussent toutes des actions de la catégorie « O », de manière que ces actions puissent, au choix des attributaires, être demandées sous la forme au porteur ou nominatives, et qu'elles soient d'autre part susceptibles d'être cotées en Bourse et être l'objet de libres négociations.

Les 60.000 actions nouvelles, entièrement libérées, représentant l'augmentation de capital de 15 millions de francs, seraient donc toutes de la catégorie « O ». Elles seraient créées jouissance du 1<sup>er</sup> janvier 1934 et seraient entièrement assimilées aux actions de la catégorie « O » existantes aussitôt après le paiement, le 1<sup>er</sup> décembre prochain, du solde du dividende de l'exercice 1933.

Ces actions seraient attribuées gratuitement aux actionnaires, à raison d'une action nouvelle pour deux actions anciennes possédées, sans distinction entre les actions « O » et les actions « P ».

Si vous approuvez les propositions de votre conseil d'administration, nous vous demanderons de voter les résolutions suivantes à l'ordre du jour de l'assemblée.

Les résolutions, conformes aux propositions du conseil, ont toutes été adoptées à l'unanimité par l'Assemblée.

En conséquence :

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, décide que le capital social, qui est actuellement de 30 millions de francs, divisé en 120.000 actions de 250 francs chacune, sur lesquelles 20.000 sont de la catégorie « P » et 100.000 de la catégorie « O », sera, sur la simple décision du Conseil d'administration, augmenté de 15 millions de Francs et porté à 45 millions de francs, par l'incorporation au capital et la transformation en actions d'une somme de 15 millions de francs à prélever sur la Réserve pour éventualités diverses, et qu'il sera créé, en conséquence, 60.000 actions nouvelles de la catégorie « O », de 250 fr. chacune, entièrement libérées, qui seront distribuées gratuitement aux actionnaires, à raison d'une action nouvelle pour deux actions anciennes possédées, sans distinction de catégorie, tous impôts éventuels à la charge des attributaires.

Les actions nouvelles seront créées jouissance du 1<sup>er</sup> janvier 1934. Elles seront donc entièrement assimilées aux actions de la catégorie « O » existantes aussitôt après le détachement du coupon représentant le dividende de l'exercice 1933.

Les propriétaires d'actions anciennes devront faire leur affaire personnelle du Groupement des actions anciennes, de manière à participer à l'échange. Ceux des propriétaires d'actions anciennes qui n'auraient pas le nombre suffisant de titres pour obtenir une action nouvelle, pourront se réunir pour exercer leur droit, sans qu'il puisse résulter de ce fait d'attribution indivise.

Aux fins ci-dessus, l'assemblée générale décide que la remise aux avants droit des 60.000 actions nouvelles dont la création fait l'objet de la présente résolution, sera effectuée dans les conditions de temps, de lieu, ainsi que dans la forme et suivant les modalités qui seront fixées par le conseil d'administration.

#### Assemblées spéciales

Les assemblées spéciales des porteurs d'actions O et des porteurs d'actions P ont ratifié à l'unanimité, chacune en ce qui la concernait, les décisions prises par l'assemblée extraordinaire plénière.

L'assemblée ordinaire tenue le 22 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1935 se soldant par un bénéfice de 9.796.448 francs.

Le dividendes été fixe à 36.fr. brut par action payable, sous déduction des impôts, en deux fois, les 30 juin et 1<sup>er</sup> décembre 1936.

---

MAROCAINE DE DISTRIBUTION D'EAU, DE GAZ ET D'ELECTRICITE  
(*Les Annales coloniales*, 20 novembre 1936)

Le solde du dividende de 18 fr. brut de l'exercice 1935 sur les actions O, n° 1 à 160.000. et sur les actions P sera mis en paiement à. partir du 1<sup>er</sup> décembre.

---

TRIBUNAL CRIMINEL  
(*Le Petit Marocain*, 13 mars 1937)

Listes des jurés assesseurs appelés à compléter le tribunal criminel de Casablanca  
PREMIÈRE CATÉGORIE

Guillaume Georges, directeur de la S. M.D., route des Ouled-Ziane.

---

CASABLANCA  
Le général Noguès inaugure le nouvel hôtel  
de la Banque d'État du Maroc  
(*Le Petit Marocain*, 17 octobre 1937)

Dans le hall de la banque se trouvaient tous les invités de la direction de la B.E.M., parmi lesquels nous avons noté :

M. Le François, directeur de la S.M.D. ; M. Guillaume, directeur de la S.M.D.

---

(*Le Journal des finances*, 19 novembre 1937)

La Marocaine de Distribution termine à 398. On annonce que la Commission municipale de Casablanca a émis un vote tendant à dénoncer, à partir du 1<sup>er</sup> janvier, le contrat de concession de l'eau et de l'électricité ; mais il ne s'agirait que d'une formalité destinée à permettre l'ouverture de pourparlers en vue de modifier la formule actuelle d'exploitation.

---

La Société marocaine de distribution d'eau, de gaz et d'électricité  
(selon Augustin Hamon,  
*Les Maîtres de la France*, t. 3, Éditions sociales internationales, 1938)

[245] Les sociétés ayant leur siège au 28, boulevard Saint-Germain, ne sont pas les seules contrôlées par la Banque de Paris et des Pays-Bas, à laquelle s'ajoutent l'Union parisienne et les groupes de la Haute Banque qui ont créé ces deux banques d'affaires.

Ainsi à la Société marocaine de distribution d'eau, de gaz et d'électricité, nombreux sont les administrateurs déjà nommés représentant les [245] intérêts de ces banques d'affaires. Tels sont MM. André Laurent-Atthalin, Ernest Mercier, Anathase Roudy, Henri de Freycinet, Jean Siegler <sup>7</sup>, Charles Rebuffel, Clément Colson, Henri de Peyster, André Balidet. À ces personnages, il nous faut ajouter MM. Charles Malégarie, ingénieur en chef des ponts et chaussées, promotion de 1905 de l'École polytechnique, administrateur-directeur général de la Compagnie parisienne de distribution d'électricité (C.P.D.E.) ; Maurice Bonfils, ingénieur des ponts et chaussées, promotion de 1911 de l'École polytechnique, employé de l'Union d'électricité ; Maurice Jeance, du cercle de l'Union artistique, que nous retrouverons dans les entreprises métropolitaines d'électricité (voir tome IV) ; et le comte Pierre de Liedekerque <sup>8</sup>.

Le siège social de cette entreprise concédée est 3, rue de Messine, à Paris, siège de l'Union d'électricité.

---

Informations et communiqués  
MAROCAINE DE DISTRIBUTION D'EAU, DE GAZ ET D'ÉLECTRICITÉ  
(*Le Journal des débats*, 7 août 1939)

Le *B.A.L.O.* publie l'insertion relative à la distribution aux actionnaires et à la cotation éventuelle en Bourse tant des droits d'attribution que des 108.000 actions nouvelles catégorie « O » de 250 francs chacune, entièrement libérées, créées par l'incorporation au capital, porté de ce fait de 45 à 72 millions, et la transformation en actions d'une somme de 27 millions prélevée sur le fonds de réserve supplémentaire et sur la réserve pour éventualités diverses, conformément aux décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 21 juin 1939.

---

AEC 1951-864 — Société marocaine de distribution d'eau, de gaz et d'électricité (S.M.D.), 45, rue Cortambert, PARIS 16<sup>e</sup>).

Capital. — Société anon., fondée le 29 avril 1914, 750 millions de fr. en act. de 1.000 fr.

Dividendes. — 1948 : 60 fr. ; 1949 : 75 fr. (act. de 500 fr.).

Objet. — Création, exploitation, sauf en France, de toutes entreprises concernant l'alimentation des villes en eau potable, l'épuration des eaux, leur emploi en irrigations, la distribution du gaz et de l'électricité, etc. — La société fournit l'eau et l'électricité aux villes de Rabat-Salé et Casablanca, l'électricité à Meknès, et l'eau à Tanger.

Conseil. — MM. Joseph Thuillier [SLEE], présid., F. Anthoine [BPPB], Henri Bribosia, Robert Félix, Maurice Jeance, Albert Guérin, Armand Jullien [BPPB], Charles Malégarie [CGIFE], M. Le Gallen [Banque franco-chinoise], Ernest Mercier. — Direct. gén. : M. Maurice Bonfils.

---

SOCIÉTÉ MAROCAINE DE DISTRIBUTION D'EAU, DE GAZ ET D'ÉLECTRICITÉ.  
(*L'Information financière, économique et politique*, 27 mars 1953)

---

<sup>7</sup> Siegler (Jean)(1877-1965), X-Mines. Représentant de la Lyonnaise des eaux et d'éclairage (SLEE). Voir sa notice sur Qui êtes-vous ? 1924-Maroc.

<sup>8</sup> Il habite Bruxelles. Il est membre d'une famille de vieille noblesse belge apparentée à des familles nobles françaises, les Gontaut-Biron, entre autres. Le comte de Liedekerque, marié à Anne d'Audiffret-Pasquier, habite Paris, mais a un château près de Louvain.

Les ventes d'énergie électrique ont atteint, en 1952. 239 millions de kWh. contre 210 millions en 1951. La distribution d'eau a porté sur 27 millions de mètres cubes contre 24 millions.

Une assemblée extraordinaire est convoquée le 10 avril pour augmentation du capital d'une somme de 150 millions par prélèvement sur la réserve de réévaluation du domaine privé et élévation de la valeur nominale des actions de 2.500 francs à 3.000 fr. ; regroupement des actions (échange de 5 actions de 3.000 fr. contre 3 de 5.000 fr.) et augmentation du capital de 900 millions à 1.800 millions par émission d'action Mise en harmonie des statuts avec la législation en vigueur, notamment avec les dispositions de la loi du 25 février 1953.

---

## SOCIÉTÉ MAROCAINE DE DISTRIBUTION D'EAU, DE GAZ ET D'ÉLECTRICITÉ [Desfossés 1956/1313]

Thuillier (Joseph), 1232 (Forclum), 1313 (pdt SMD), 1345 (Gaz et eaux Tunis), 1346 (Cie compteurs), 1352 (Eaux banlieue Paris), 1357 (pdt 1954-1966 SLEE), 1591 (GTM).

Anthoine (François)[\* /x0][BPPB\*], 1225 (Cie française des câbles télégraphiques), 1313 (SMD), 1315 (Fasi d'élec.), 1321 (Élect. et eaux de Madagascar), 1721 (Cie générale des colonies), 1739 (LUCIA), 1978 (v.-pdt Moulins du Maghreb), 2172 (L'Alfa).

Félix (Robert), 1313 (SMD).

Girousse (Gaston)[1880-1963]Ép. Marguerite Bérard, fille d'Aristide, insp. gén. poudres. Enf. : 1 fils, Alain, puis trois filles dt Simonne ép. Pierre Révilliod\*. . X, Supélec, École sup. PTT. Secr. gén. (jan. 1914), dir. (1919), adm. délégué (1924), v.-pdt, puis pdt du Nord-Lumière. Adm. de diverses autres soc. du groupe de l'Union d'électricité (Ernest Mercier) et de la Soc. Lyonn. des eaux. Cumule sous l'Occupation la direction de tous les secteurs électriques parisiens. Résistant, juste parmi les Nations. ], 716 (LBC), 1212 (pdt SUDENER), 1232 (pdt FORCLUM depuis 1947), 1313 (SMD), 1360 (Unelco).

Guérin (Albert), 139 (Bordelaise de CIC), 665 (Mines de Bou Arfa), 893 (Minière des Terres-Rouges), 1313 (SMD), 1823 (Dunlop), 1830 (ph AMISOL).

Jeance (Maurice), 303 (v.-pdg Un. fin. p. l'ind. et l'équip.), 1313 (SMD).

Jullien (Armand)(1893-1981)[ép. Geneviève Nivard][nommé en 1937 dir. adj. BPPB], 127 (BPPB), 359 (Ch. fer Maroc), 365 (Ferm. ch. fer tunis.), 379 (Smyrne-Cassaba), 413 (v.-pdt Tram.+autobus Casa.), 494 (STEF), 1223 (v.-pdt CSF), 1228 (Radio-France), 1231 (v.-pdt Radio-Orient), 1313 (SMD), 1721 (pdt Cie gén. col.), 1722 (pdt Cie gén. Maroc), 1737 (Cie lyonn. Madag.), 1809 (Caoutch. Mékong), 1835 (Agric. et sucrière de Nossi-Bé), 1839 (pdt Tabacs au Maroc).

Malégarie (Charles)(1886-1963)(X-pts. 1914 Maroc. CPDE... Cie gén. gaz liquides... Sté gérance et gestion), 1252 (pdg Carbone-Lorraine), 1285 (Cie générale d'électricité), 1313 (SMD), 1343 (CGIFE), 2231 (v.-pdt SN Pathé-Cinéma), 2241 (Gén. trav. ciné.), 2242 (Sté comm. et indus. Pathé).

Moreau-Néret (André)[fils d'Adrien, avocat et artiste peintre. Maître des requêtes au Conseil d'État. Marié à Hélène Laroche, fille de Charles Laroche, ing. Pts et ch., dir. branche travaux Schneider, adm. Suez, pdt SICAF...], 165 (CCF), 174 (Crédit national), 324 (SNCF), 334 (Cie du Midi\*), 1313 (SMD), 1346 (Cie des compteurs), 1484 (Salins du Midi), 1749 (Cie algérienne).

Siegler (Jean)(X-Mines)[1877-1965], 1313 (SMD, dès 1922), 1357 (SLEE), 1636 (CPCU).

Bonfils (Maurice), 301 (Hydro-Énergie), 303 (UFIE), 1313 (dg SMD), 1315 (pdt Fasi d'électricité), 1345 (Gaz et Eaux de Tunis), 1352 (pdt Eaux banlieue Paris), 1357 (dg SLEE), 1359 (Eau et force), 1360 (Unelco).

Blondaz-Gérard (Ch.), 1313 (comm. cptes SMD), 1318 (comm. cptes Électricité d'Alep), 1835 (comm. cptes Agric. et sucrière de Nossi-Bé).

Carlier (M.), 658 (comm. cptes Mines du Laurium), 726 (comm. cptes Cie explo. pétr.), 1313 (comm. cptes SMD), 1315 (comm. cptes Fasi d'élec.), 1771 (comm. cptes Golfe de Guinée).

Wilhelm (R.), 894 (comm. cptes Aluminium frs), 896 (comm. cptes Cégédur), 1070 (comm. cptes Fonderie précision), 1313 (comm. cptes SMD), 1359 (comm. cptes Eau et force).

SIÈGE SOCIAL : Paris, 45, rue Cortambert. Tél. : TRO. 13-02.

CONSTITUTION : Société anonyme française, constituée le 29 avril 1914, pour une durée de 99 ans.

OBJET : Exploitation de toutes entreprises relatives à l'eau, au gaz et à l'électricité.

EXPLOITATION : Eaux et Electricité de Casablanca, Electricité de Rabat-Salé, Electricité de Meknès, Eaux de Rabat.

PARTICIPATIONS : Cie Fasi d'Electricité, Société d'Habitations au Maroc, Electricité de Marrakech, de Safi, de Mazagan, Cie Electra-Hispano-Marroqui Hydraulique Afrique, Union financière pour l'industrie et l'équipement, Entreprise électrique des Zenatas Fedhala, Établissements frigorifiques-de Safi.

CAPITAL SOCIAL : 3 milliards de fr., divisé en 600.000 actions de 5.000 fr. À l'origine, 2 millions, porté en 1916 à 3 millions. en 1917 à 5 millions, en 1919 à 10 millions, en 1921 à 15 millions, en 1924 à 21 millions puis à 25 millions ; en 1927 à 30 millions, par la création de 20.000 actions P remises gratuitement aux anciens actionnaires ; en 1934 à 45 millions et en 1939 à 72 millions, par incorporation de réserves et distribution d'actions gratuites. Porté en 1946 à 75.797.500 fr. pour règlement de l'impôt de solidarité nationale. En 1949, unification des actions et augmentation à 151.575.000 fr. par élévation du nominal de 250 à 500 fr., puis regroupement des titres. Porté fin 1949 à 300 millions par émission à 1.050 fr. de 148.425 actions de 1.000 fr. Porté en 1950 à 375 millions, par élévation du nominal à 1.250 fr., puis à 750 millions par émission à 2.625 fr. de 150.000 actions de 2.500 fr., le 1<sup>er</sup> juillet 1950 (1 pour 2 de 1.250 fr. ou 4 de 625 fr.), puis titres regroupés à partir du 6 juin 1951. Porté en 1953 à 900 millions par élévation du nominal à 3.000 fr., puis regroupement en actions de 5.000 fr., puis à 1.800 millions par émission à, 5.300 fr. de 180.000 actions de 5.000 fr. (3 pour un capital nominal de 15.000 fr.).

Porté en 1955 à 2.700 millions par émission à 5.500 fr. de 180.000 actions de 5.000 fr. (1 pour 2 ou pour un nominal de 10.000 fr.), puis à 3 milliards par création de 60.000 actions de 5.000 fr. (1 pour 6 ou pour un nominal de 30.000 fr.), réparties gratuitement aux 360.000 actions anciennes. Les 60.000 actions gratuites ne participent pas à la souscription aux 180.000 actions nouvelles.

OBLIGATIONS : 10.000 de 5.000 fr. 4 1/4 % émises en 1946. Amort. par T. ou R. 1947-1976, sauf R.A.1949. Coupon : 25 novembre.

25.000 de 10.000 francs 6 1/2 % émises en 1950, amort. de 1950 à 1980 T. ou R., sauf R.A. 1<sup>er</sup> septembre 1953. Coupon : 1<sup>er</sup> septembre. 25.000 de 10.000 fr., 6 1/2 %, émises en 1951. Amort. de 1952 à 1966, T. ou R., sauf R. A. toute époque. Coupon : 15 septembre.

100.000 de 10.000 fr. 6 % minimum émises en 1954, amort. en 18 ans au plus tard à partir du 1<sup>er</sup> avril 1954. Ces titres bénéficient d'un intérêt supplémentaire et d'une prime de remboursement variables. Coupon : 1<sup>er</sup> avril.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. — En mai, propriétaires de 3 actions : 1 voix par action sans limitation; 2 voix par action sans limitation, aux actions nominatives depuis 2 ans au moins. Dépôt du titres, 16 jours avant la réunion.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES : 5 % à la réserve légale, 5 % d'intérêt non cumulatif aux actions ; prélèvements en faveur des fonds de réserves spéciales ou fonds de prévoyance ; sur le surplus : 10 % au conseil d'administration et 90 % aux actions.

SERVICE FINANCIER : Banque de Paris et des Pays-Bas, Crédit Lyonnais et Union financière pour l'industrie et l'équipement,

TRANSFERTS : Banque de Paris et des Pays-Bas.

COTATION : Parquet « Cote Desfossés » actions 41; obligations 65. — Notice SEF : EL 348.

COUPONS NETS AU PORTEUR : Nos 56 (1<sup>er</sup> juillet 1951), 67 et 134 fr. ; 1 (1<sup>er</sup> juillet 1951), 85 et 268 fr.; 57 et 2 (1<sup>er</sup> juillet 1952), 81 fr., 162 fr. et 324 fr. ; 58 et 3, droit de souscription ;4 (1<sup>er</sup> juillet 1953), 380 fr., 5 (1<sup>er</sup> juillet 1954), 633 fr.; 6 : droit de souscription (1 pour 2) ; 7 : droit d'attribution (1 pour 1) ; 8 (1<sup>er</sup> juillet 1955), 632 fr.

	Amort.	Prov.	Bénéf. net	Réserves	Divid.+ tant.	Divid. brut par action
	(En 1.000 fr.)					(En fr.)
1946	2.348	—	13.240	8.000	10.024	32 50
1946	1.393	—	15.028	4.879	10.638	32 60
1947	1.415	—	21.750	8.000	13.322	40 00
1948	5.039	15.000	42.168	22.000	20.127	60 00
1949	4.506	15.000	52.844	11.642	41.160	75 00
1950	2.895	11.500	86.332	16.573	69.405	325 00
1951	24.788	52.445	138.765	16.938	122.500	375 00

1952	19.517	100.000	183.237	39.161	144.907	450 00
1953	160.921	82.435	330.073	66.504	263.370	750 00
1954	163.584	—	358.327	67.916	290.000	750 00

BILANS AU 31 DÉCEMBRE (En 1.000 francs)

	1950	1951	1952	1953	1954
ACTIF					
Immobilisations (nettes)	805.867	2.512.832	4.764.127	5.164.914	5.317.196
Autres valeurs immobilières	235.014	260.774	288.728	864.797	481.0783
Réalisable :					
Valeurs d'exploitation	3.043	2.975	6.645	5.260	24.848
Débiteurs	362.507	427.808	658.687	1.040.702	706.235
Titres de placement	3.523	20.301	21.895	19.477	33.264
Disponible	464.291	552.636	204.890	1.281.602	1.241.843
Comptes d'ordre	38.935	15.333	22.308	—	—
	<u>1.902.680</u>	<u>3.792.654</u>	<u>5.967.280</u>	<u>7.876.752</u>	<u>7.754.459</u>
PASSIF					
Capital	750.000	750.000	750.000	1.800.000	1.800.000
Réserves	129.769	146.696	164.528	189.293	255.997
Fonds de renouvellement et provisions	47.555	100.000	200.000	307.742	432.986
Dette à long terme	294.715	1.579.870	3.200.075	3.326.095	2.414.807
Dette à court terme	555.374	1.061.990	1.447.132	1.923.549	1.492.342
Bénéfices	86.332	138.765	183.237	330.073	358.327
Comptes d'ordre	38.935	15.333	22.208	—	—
	<u>1.902.680</u>	<u>3.792.654</u>	<u>5.967.280</u>	<u>7.876.752</u>	<u>7.754.459</u>

Société marocaine de Distribution d'eau, de gaz et d'électricité  
(L'Information financière, économique et politique, 30 mai 1956)

Le rapport présenté à l'assemblée ordinaire du 25 mai indique que, dans leur ensemble, les distributions se sont développées d'une manière satisfaisante au cours de l'exercice 1955. Les ventes d'énergie électrique, toutes catégories, ont, en effet, atteint 321.000.000 de kWh. contre 292.000.000 l'année précédente, soit un accroissement de 29.000.000 de kWh. ou de 10 % et le cube total d'eau distribuée est parallèlement passé de 33 millions de mètres cubes en 1954 à 35 millions en 1955 (+6 %).

L'adduction des eaux de l'Oum-er-Rbia, dont le fonctionnement des installations d'amenée et de livraison est demeuré pleinement satisfaisant, a permis de répondre, à elle seule, à la majeure partie des besoins en eau de la distribution de Casablanca, l'excédent des disponibilités du réseau d'adduction de l'État chérifien pouvant ainsi,



conformément au programme général initialement prévu, être distribué dans les autres villes desserties, à Rabat notamment.

L'assemblée a approuvé les comptes se soldant par un bénéfice net de 493.060.538 fr. contre 360.182.452 fr. et voté le dividende brut prévu de 750 francs qui sera mis en paiement une date que fixera ultérieurement conseil.

---

LA BOURSE  
SERVICES PUBLICS  
(*Paris-Presse-L'Intransigeant*, 2 avril 1966)

Les affaires de distribution d'eau, très discutées maintenant, n'offrent encore que de faibles rendements.

Le rendement le plus bas est offert par Eau et Ozone avec 0,97 %, le plus élevé avec la Marocaine de distribution, 14,24 %, suivie de l'Électricité [et eaux] de Madagascar\* avec 10,19 %, où l'on retrouve assez bien séparés les risques géographiques et politiques. Le rendement moyen des autres entreprises est acceptable aux alentours de 3 1/2 %.

---